



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du samedi 16 novembre 2019

---

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 7**

**Votants: 8**

**Secrétaire de séance:**

Evelyne MAUBRUN

**Date de la convocation:** 07/11/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE

**Représentation:** DELAGE Annette par MAUBRUN Evelyne

**Excusés:**

**Absents:** Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Solange PARAGE

---

### RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges) au sein de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord s'est réuni le 30 septembre 2019. Son rapport faisant état des charges transférées au titre de l'année 2019 vient d'être transmis à chacune des communes membres afin qu'il soit étudié en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire en donne donc lecture et précise que les montants des attributions de compensation inscrits dans le rapport et dépendants des charges transférées seront délibérés dans les prochaines semaines en réunion de Conseil Communautaire. Il convient de se prononcer en amont sur ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

### DON A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Toussaint ne résidant pas sur la commune mais ayant une concession au cimetière de Mainzac souhaite participer aux manifestations qu'organise la commune de Mainzac en faisant un don de 300€ à la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'acceptation de ce don.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PLUBLIC D'EAU POTABLE**  
**2019**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP qui a été adopté en comité syndical. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service : il est mis à la disposition des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Consiel Municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

*Clôture de la séance à 14H00*